



Règlement de la succession

Par **ziskov**, le **03/12/2007** à **23:44**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère en 2001, nous avons effectué les démarches concernant le notaire.

Mon père a transmis tous les documents demandés.

Cependant, depuis cette date, nous n'avons, mes soeurs et moi, plus aucune nouvelle de ce cher maître. Je l'ai contacté à plusieurs reprises par mail et par courrier pour un rendez-vous. Il n'a pas daigné me répondre.

Quelles sont les démarches juridiques à effectuer pour faire avancer les choses.

Merci de votre aide.

Cordialement

[Modifier ma question]

Par **Upsilon**, le **04/12/2007** à **14:23**

Bonjour !

Il y a vraisemblablement un manque de sérieux du notaire. En effet, même si le conjoint a

tout recueilli (en cas de donation), les enfants restent informés de l'évolution du dossier.

Pourquoi ne pas l'appeler ?